Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202647-DE

République française - Département de l'Indre et Loire – Arrondissement de Tours

Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal du 30 avril 2026

Le 04 juin 2026 à 20h, le Conseil municipal
dûment convoqué s'est réuni dans la salle des associations,
sous la présidence de
Isabelle GOUMON, Maire de Sonzay

DCM N°2026 – 47 : Nomination d'un correspondant défense

Secrétaire de séance : Patrick COULOT

Date de la convocation : 29/05/2026 - Date de l'affichage : 09/06/2026

Acte rendu exécutoire
Publiée le : 09/06/2026
Rendu exécutoire le : 09/06/2026

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre total votants : 15
Pour : 13 + 2 Pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Nom et Prénom	
AUGEUL Aurélie	Conseillère Municipale
BOUÉ-SALMON Charleyne	Conseillère Municipale
COULOT Patrick	Conseiller Municipal
GAGNER Frédérique	Conseillère Municipale déléguée
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal délégué
GOUMON Isabelle	Maire
HAUSTETE Thibaut	3ème adjoint
KUIPERS Nathan	Conseiller Municipal
LEBERT Guillaume	Conseiller Municipal
PLUCHINO Marc	Conseiller Municipal délégué
SABADOTTO Isabelle	2ème adjointe
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale
VERGNOLLE Sylvain	1er adjoint

Absents excusés ayant donné pouvoir

CARIS Rozenn	Pouvoir à	Frédérique GAGNER
MENARD Elodie	Pouvoir à	Isabelle GOUMON

Absents excusés

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202647-DE

DCM N°2026 – 47 : Nomination d'un correspondant défense

Conformément à la **circulaire du 26 octobre 2001** relative à la mise en place d'un correspondant défense dans chaque commune, et à l'**instruction ministérielle du 8 janvier 2009**, il appartient au conseil municipal de désigner un élu pour assurer cette fonction.

Le correspondant défense est l'**interlocuteur privilégié** des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ses missions s'articulent autour de **trois axes principaux** :

1. **La politique de défense** :
 - Informer les citoyens sur la politique de défense nationale et ses enjeux (protection du territoire, engagements internationaux, etc.).
 - Relayer les informations émanant du ministère des Armées et des autorités militaires locales .
2. **Le parcours citoyen** :
 - Sensibiliser les jeunes générations aux valeurs républicaines et aux obligations liées à la défense (recensement à 16 ans, Journée Défense et Citoyenneté – JDC).
 - Faciliter les échanges entre les établissements scolaires, les centres du service national et les acteurs locaux .
3. **La mémoire et le patrimoine** :
 - Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité (organisation de cérémonies commémoratives, partenariats avec l'Office national des combattants et victimes de guerre).

Le correspondant défense contribue ainsi à **renforcer le lien entre les armées et la Nation**, en relayant les informations auprès des habitants et du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

DÉCIDE :

- De désigner **M. Alexandre GAYEN**, conseiller municipal, en qualité de **correspondant défense** de la commune.
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la signature des actes afférents.

Ce procès-verbal est approuvé :
- **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Sonzay, le 08 juin 2026

Le Maire
Isabelle GOUMON

MAIRIE DE SONZAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le/la Secrétaire de séance
Patrick COULOT